

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2008

L'an deux mil huit et le onze juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : M. PORTEBOIS, Mme PELLARIN, MM. VENDERBURE, GUESNIER, LIVET, GUFFROY, LUIRARD, ALGIER, PERRIN, DUVERT, LAMARRE, Mme BARRAS, MM. DAUREIL, PRAYEZ, DEHAIS, Mme ANNEET

Absents représentés : M. LEDRAPPIER par M. PORTEBOIS,
Mme JAROT par Mme PELLARIN
Mme CLEDIC par Mme ANNEET

M. PERRIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 16
Nombre de Conseillers représentés : 3
Date de la convocation : 29.05.2008
Date de l'affichage : 31.05.2008

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé

Monsieur le Maire présente Monsieur Marc GUENEDAL, nouveau policier intercommunal qui doit intervenir sur les communes de CLAIROIX, BIENVILLE et JANVILLE, dont 25 heures pour notre commune. L'objectif est la concertation, le contact avec la population, la répression sera utilisée ensuite en cas de besoin.

Commission d'appel d'offres – Election d'un 3^{ème} délégué

Monsieur VENDERBURE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Conformément à l'article 22 du code des marchés publics, le nombre de délégués suppléants doit être égal au nombre de délégués titulaires, en conséquence, il est nécessaire d'élire un 3^{ème} délégué suppléant :
Bruno LEDRAPPIER

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Commission Communale d'Aménagement Foncier

Monsieur GUESNIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les nouvelles opérations d'aménagement foncier agricole et forestier sont conduites sous la responsabilité du Département par les commissions communales d'aménagement foncier.

Dans le cas spécifique de la réalisation des grands ouvrages publics, l'article R 123-30 du code rural prévoit que « lorsque la réalisation d'un ouvrage est envisagée, les conseils généraux des départements intéressés désignent, après avis des commissions départementales d'aménagement foncier (CDAF) les communes dans lesquelles il y a lieu de constituer les C.C.A.F. »

Dans le cadre du projet de Canal Seine-Nord Europe, une commission communale d'aménagement foncier a été instituée par décision de la commission permanente du Conseil Général de l'Oise du 28 janvier 2008.

1. Désignation des conseillers municipaux

Les conseillers municipaux suivants se sont portés candidats :

- Monsieur Emmanuel GUESNIER, 4^{ème} adjoint

- Monsieur Jean-Claude PRAYEZ
- Monsieur Christian LAMARRE

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants est de 19 ;

Le nombre de suffrage exprimé est de 19 voix, la majorité requise est donc de 10 voix.

Ont obtenu au premier tour :

- Monsieur Emmanuel GUESNIER : 19 voix
- Monsieur Jean-Claude PRAYEZ : 19 voix
- Monsieur Christian LAMARRE : 19 voix

Sont ainsi élus par le conseil municipal, compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux :

- Monsieur Emmanuel GUESNIER est élu membre titulaire
- Monsieur Jean-Claude PRAYEZ est élu premier suppléant
- Monsieur Christian LAMARRE est élu deuxième suppléant

2. Election des propriétaires de biens fonciers non bâtis

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 19 février 2008, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal Le Parisien N° 19813 du 20 mai 2008.

Les candidats déjà désignés par la chambre d'agriculture en qualité d'exploitants propriétaires et désignés par le conseil municipal en qualité de conseillers municipaux, ne peuvent être élus en qualité de propriétaires de biens fonciers non bâtis.

Les exploitants agricoles désignés par la chambre d'agriculture, ainsi que l'a fait connaître Monsieur le Président du Conseil Général de l'Oise, par lettre du 30 mai 2008 sont :

- Monsieur Hervé ANCELLIN (titulaire)
- Monsieur Alexandre DEROCQUENCOURT (titulaire)
- Monsieur Pierre SEGARD (titulaire)
- Monsieur Thierry BOUCHEZ (1^{er} suppléant)
- Monsieur Michel DEROCQUENCOURT (2^{ème} suppléant)
- Monsieur Jean LUISIN en qualité de personne qualifiée en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages

En l'absence de candidature, Monsieur le Maire propose :

- Monsieur Jean-Michel BOCHAND
- Monsieur Lucien DEROCQUENCOURT
- Madame Sylvie CAPITAINE
- Monsieur Bernard DECHASSE
- Monsieur Henry DESMAREST

Il est alors procédé à l'élection à bulletins secrets dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Le nombre de votants est de 19 ;

Le nombre de suffrage exprimé est de 19 voix, la majorité requise est donc de 10 voix.

Ont obtenu au premier tour :

- Monsieur Jean-Michel BOCHAND : 19 voix
- Monsieur Lucien DEROCQUENCOURT : 19 voix
- Madame Sylvie CAPITAINE : 19 voix
- Monsieur Bernard DECHASSE : 19 voix
- Monsieur Henry DESMAREST : 19 voix

Sont ainsi élus par le conseil municipal, compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux :

- Monsieur Jean-Michel BOCHAND est élu membre titulaire ;
- Monsieur Lucien DEROCQUENCOURT est élu membre titulaire ;
- Madame Sylvie CAPITAIN est élu membre titulaire ;
- Monsieur Bernard DECHASSE est élu premier suppléant ;
- Monsieur Henry DESMAREST est élu deuxième suppléant.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Commission communale des impôts

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du rapport suivant :

L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts (C.C.I.D.) qui intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et qui est composée de 9 membres :

- Le Maire ou l'adjoint délégué, président
- Et 8 commissaires dont un doit être domicilié hors de la commune.

Ces commissaires doivent être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune et être familiarisés avec les circonstances locales.

Les membres sont désignés par le Directeur Départemental des Services Fiscaux sur une liste de 32 contribuables présentée par le Conseil Municipal.

Proposition du Maire :

Titulaires :

MM. Jacques GOUVERNEUR, Gérard PISSY, Mme Jocelyne MALARD, M. Ludovic HURIEZ, Mmes Martine MOUSSU, Séverine BOULONNE, Suzanne DECHASSE, M. André BRUNETEAU, Mme Martine ANNEET (au titre des postulants domiciliés à l'extérieur de la commune), MM. Lucien DEROCQUENCOURT, Sylvain THOMAS, Edouard GRACIA, Franck DUJOUR, Louis DUTILLEUL, Mme Annie BARRAS.

Suppléants :

MM. Jean-Michel BOCHAND, Jean-Pierre LECOMTE, Mme Maryse MARTEAU, MM. Claude DESCAUCHEREUX, Henry DESMAREST, Eric BEAUCHERON, Jean-Claude PRAYEZ, Bernard DECHASSE, Mme Nadine LEROUX (au titre des postulants domiciliés à l'extérieur de la commune), MM. Pascal SUIDEM, Bernard DEHAIS, Maurice STASSIN, Jacques DECHASSE, Claude DENAIN.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

O.C.I.D.O : désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant

Monsieur DEHAIS donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La conseil municipal a adhéré à l'OFFICE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU DEPARTEMENT DE L'OISE en 2003 afin de l'aider à monter le dossier « Supérette ».

Cet organisme dont les missions principales sont le conseil et l'assistance juridique, financière et technique aux structures intercommunales et aux communes de l'Oise, il est important de désigner :

- Un délégué titulaire : Monsieur Emeric PERRIN
- Un délégué suppléant : Monsieur Fabrice LUIRARD

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Attribution de subventions aux associations

Au nom de la commission des finances, Mme PELLARIN donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Votre commission des finances vous propose d'accorder les subventions ci-après aux associations :

ASSOCIATIONS	Subventions proposées
Aide, soins à domicile aux personnes âgées	750
Aveugles (Valentin Haüy)	80
Cancer (ARC)	80
Croix Rouge	80
Donneurs de sang	80
EGMOS (moelle osseuse)	80
Le Souffle (mucoviscidose)	80
Ré-agir	150
Sauveteurs de l'Oise	100
Union Nat. des Combattants	100
Vie Libre	80
Soins palliatifs	80
Aînés de l'Aronde	1 000
Amicale des Jeunes et de la Famille	1 000*
<i>Charges patronales</i>	639*
Amicale des Sapeurs Pompiers	700
Amicale des Vieux Travailleurs	1 200
<i>Exceptionnel</i>	200*
Archers	1 000
Art Histoire et Patrimoine	460
Basket	5 500
Bicross	1 700
<i>Charges patronales</i>	3 330*
Boulistes	1 100
Comité de Jumelage	2 700*
<i>Participations aux associations</i>	1 000
Coop Scolaire : Ecole Maternelle	700
Coop Scolaire : Ecole Primaire	800
Crinqueneurs	400
<i>Exceptionnel</i>	100
Energie / Adapei	
Football	6 000*
<i>Remboursement du filet(pare-ballons)</i>	139
Gym	400
<i>Charges patronales</i>	267
Joie des Tiots Clairoisiens	1 900
<i>Remboursement des fleurs</i>	360
La main créative	300
Mutuelle des Agents Territoriaux	1 260
Mutuelle des Sapeurs Pompiers	1 000
Société de Chasse	400
Téléthon	
Tennis	1 000
TOTAL	38 296

Les subventions des associations (tennis, football, bicross, boulistes) comprennent 160 € correspondant à la dépense due à l'alarme sur les abonnements téléphoniques dans les locaux sportifs.

- ✓ Une course à pied est organisée par la commission animation le 7 septembre prochain, aussi, votre commission des finances vous propose de donner votre accord pour l'achat des tee-shirts (article 6068 du budget) et les recettes seront reversées au téléthon.
- ✓ L'aide aux charges patronales est attribuée aux associations qui emploient du personnel, votre commission vous propose de confirmer cette aide de 1,83 € par heure travaillée sous réserve de justificatifs (fiches de paie, déclaration de fin d'année).

Commentaires sur les propositions de la commission de finances :

- Amicale des Jeunes et de la Famille : attribution d'une subvention de 1000 € sous réserve de fournir des pièces complémentaires manquant à son dossier : assurance, assemblée générale, liste des adhérents. (Les pièces ont été déposées et restent à vérifier)
- Amicale des Vieux Travailleurs : attribution d'une subvention complémentaire de 200 € car la fermeture de la salle en 2007 a constitué un manque à gagner du fait de l'absence de l'après midi récréative du mois de juin.
- Club des Supporters : ne demande aucune subvention mais bénéficie de la gratuité de la salle pour organiser des manifestations.
- Comité de jumelage : proposition d'attribution d'une subvention annuelle de 2 700 € et d'une complémentaire de 1 000 € afin que le comité puisse aider les associations qui organisent des rencontres avec l'Allemagne, comme cette année les Pompiers et le tennis.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire apporte des précisions sur :

- *Les alarmes ont été mises en place dans les locaux sportifs en 2003 ; depuis cette date aucune dégradation dans les bâtiments n'a été constatée, bien sûr, cela induit une contrainte supplémentaire dans le milieu associatif à la suite de l'investissement communal de 15 000 €*
- *En 2007, l'amicale des jeunes et de la famille a été la seule association à ne pas toucher de subvention car elle n'a pas rendu de justificatifs.*
- *Pour l'amicale des vieux travailleurs la vente des enveloppes surprises, lors de l'après midi récréative, constitue une importante recette (heureusement car l'achat des colis coûtent de plus en plus cher !).*
- *Depuis la création du comité de jumelage, la commune n'attribue plus de subvention en direct lors des échanges entre les associations, or, en 2008, il y a eu des contacts avec les pompiers, le tennis, les jeunes. Le comité est toujours à la recherche de familles. En 2009 c'est au tour de Clairoix de recevoir Dormitz pendant 3 jours.*

Monsieur DEHAIS demande le nombre de personnes de l'extérieur et de Clairoix.

Monsieur le Maire répond que ces associations ont beaucoup de frais généraux en arbitrage et en déplacement. Pour le basket, il y a 2/3 de clairoisiens. Ces associations en comprennent une majorité, cependant le bicross, de niveau « National 1 » comporte 8 personnes de Clairoix sur 158 adhérents, son budget est de 100 000 € à l'année et actuellement, la commune travaille à une prise en charge par l'ARC.

Le Championnat de France de juillet a nécessité une préparation importante à raison d'une réunion par mois depuis une année. Il s'agit d'une association dynamique dont les comptes sont tenus comme une entreprise. Le budget du championnat est de 100 000 € sponsorisé par le Conseil Général, le Conseil Régional, la réserve parlementaire...

A la réunion des maires de l'Agglomération, il a été évoqué une possible reprise des bâtiments sportifs intercommunaux tels que piscine, patinoire, bicross.. l'investissement a été réglé par l'A.R.C. et 70% de la population est de l'agglomération.

Renouvellement du placement

Monsieur LUIRARD donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 4 avril 2007, le conseil municipal a renouvelé le placement de 300 000 € du fait du retard pris dans les travaux divers d'investissement.

A ce jour, il n'y a pas nécessité d'utiliser ces fonds pour les travaux en cours, en conséquence, nous vous proposons de renouveler le placement pour une période d'un an en bons du trésor négociables.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Délégation financière

Madame BARRAS donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Vu les articles L 2122-22 3° et 20°, L 2122-23, L 1618-2 et R 1618-1 du code général des collectivités territoriales ;

Il est proposé au Conseil de donner délégation à Monsieur le Maire pendant toute la durée du mandat pour prendre des décisions permettant de :

- procéder aux opérations utiles à la gestion des placements ;
- procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget ;
- procéder aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts pouvant éventuellement entraîner le remboursement anticipé des emprunts en cours ;

Le maire informera le Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations reçues ainsi qu'il est prévu à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Personnel – poste à temps complet –

Monsieur PRAYEZ donne lecture au conseil du rapport suivant :

Monsieur Philippe GEOFFROY, embauché comme garde champêtre à mi-temps, le complément comme agent d'entretien en 1991, est passé garde champêtre principal en et son poste a beaucoup évolué avec le temps, d'une part par la modification de la structure de la commune et d'autre part par ses problèmes de santé.

Il a démontré ces derniers mois, depuis l'arrivée d'un policier municipal, une volonté de bien faire qui permet aujourd'hui à la commission de finances de vous proposer de transformer le mi-temps de garde champêtre principal en temps complet à compter du 1^{er} juillet 2008.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire ajoute que c'est quelqu'un qui, malgré ses gros problèmes de santé, sait se montrer disponible, il a su accueillir et diriger la policière ainsi que le policier.

Monsieur DEHAIS demande s'il est habilité à mettre des procès-verbaux, Monsieur le Maire répond par l'affirmative cependant il connaît tout le monde et c'est difficile pour lui.

Monsieur LAMARRE, conseiller délégué défense, s'occupera du planning avec le policier dans l'avenir.

Centres d'accueil de loisirs 2008

Monsieur LIVET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le Centre de Loisirs de Juillet aura lieu du 7 juillet au 1^{er} août 2008 dans les écoles primaire et maternelle de 8 heures à 18 heures pour les enfants de 4 à 14 ans.

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports a autorisé l'ouverture de ce centre.

Il est nécessaire de créer une régie d'avance de 750 € afin de régler les dépenses diverses liées aux campings ainsi qu'une régie de recettes afin de percevoir les participations des parents telles qu'elles ont été décidées par délibération du 5 décembre 2007.

Les repas pourront être pris au centre au prix de 4,05 € perçus par un système de tickets et le goûter sera offert.

Compte tenu de la fréquentation du centre en 2007, nous vous proposons le recrutement de :

- 1 directeur rémunéré sur la base d'un adjoint d'animation principal à l'indice brut 427
- 1 directeur adjoint rémunéré sur la base d'un adjoint d'animation à l'indice brut 333
- 11 animateurs à 35 heures par semaine rémunérés sur la base d'un agent d'animation à l'indice brut 293 ; 5 heures supplémentaires par nuit de camping et en cas de besoin, des heures supplémentaires seront accordées.
- En cas de nécessité, si le nombre des enfants de moins de 6 ans était très important, nous vous proposons d'autoriser le Maire à recruter des animateurs supplémentaires.

La moitié du stage BAFA sera remboursé aux animateurs stagiaires.

En cas de maladie des enfants, sur présentation du certificat médical, la participation réglée pourra être remboursée.

Le centre de loisirs de novembre aura lieu du 27 au 31 octobre 2008, il sera nécessaire de recruter :

- 1 directeur rémunéré sur la base d'un adjoint d'animation principal à l'indice brut 427
- 1 animateur à 35 H par semaine et 4 animateurs à 25 H par semaine à l'indice brut 293

Le nombre des animateurs pourra être modifié en fonction de la fréquentation du centre pour veiller à respecter la sécurité des enfants.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur DEHAIS demande si on accorde la préférence aux animateurs de Clairoix. Il lui est répondu par l'affirmative, et en ce qui concerne les enfants, seuls les clairoisiens sont inscrits jusqu'au 14 juin, ensuite on prend les enfants de l'extérieur pour le centre de juillet en fonction des places disponibles.

Cantine scolaire

Monsieur PERRIN donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La cantine scolaire a été créée en 2001 et la fréquentation moyenne de 2007/2008 de 60 enfants, nous vous proposons de la reconduire chaque année dans les locaux de la salle polyvalente dans les conditions ci-après en maintenant le personnel :

- 1 cuisinière à 4 H 30 par jour (indice brut 387) ;
- 1 aide cuisinière à 3 H 45 par jour (indice brut 293) ;
- 3 accompagnatrices à 1 H 30 par jour (indice brut 293) ;

Nous vous proposons de prévoir du personnel d'accompagnement supplémentaire au cas où le nombre des enfants viendrait à augmenter significativement.

Par ailleurs, en fin d'année scolaire, nous vous proposons de rembourser aux familles les repas restants.

L'encaissement du prix des repas se fait par une régie de recettes associée à une carte de 4 repas, or, avec l'organisation actuelle, il s'avère que le pointage est effectué sur des listings établis par les services administratifs mais pas avec les cartes.

En conséquence, nous vous proposons de conserver la régie cantine pour percevoir les repas à l'avance, de supprimer les cartes qui représentent un coût supplémentaire inutile et de demander un quittancier à la Trésorerie de Margny-les-Compiègne.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur GUESNIER informe que pour la rentrée prochaine, la moitié de la petite section de maternelle sera inscrite à la cantine. Les effectifs seront donc plus importants. Quant au périscolaire, il risque d'y avoir un problème pour les grands. Monsieur le Maire ajoute qu'il faudra envisager des locaux, les enfants de l'extérieur viennent à Clairoix car il y a la cantine et le périscolaire.

Travaux : aménagement de la rue St Simon - 1^{ère} tranche

Au nom de la Commission des travaux, Monsieur GUFFROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 27 février 2008, le conseil municipal a autorisé le lancement de l'appel d'offres de la 1^{ère} tranche des travaux rue St Simon.

L'annonce légale est parue dans l'Oise-Hebdo du 4 juin dernier pour une date limite de remise des plis le 30 juin 2008 et une réalisation en septembre 2008.

En conséquence, nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs au marché.

Une réunion publique d'information aura lieu le samedi 21 juin à 11 heures.

La société SOPAC installera trois comptages de véhicules pendant huit jours pour connaître la vitesse et la fréquentation des véhicules (tourisme, camion etc.)

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Travaux : rénovation des terrains de tennis

Au nom de la commission des travaux, Monsieur LAMARRE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La réfection des terrains de tennis a fait l'objet d'une attribution de réserve parlementaire, aussi, votre commission des travaux a procédé à une mise en concurrence des entreprises et les résultats sont les suivants :

- Ets SOFT B Tennis	50 884,00 € HT
- Ets Tennis et Sols	43 020,56 € HT
- Ets CRE Tennis	33 540,00 € HT

Les travaux ont été validés par le club de tennis. Ils pourraient commencer début juillet.

Votre commission des travaux vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à passer la commande de réfection des courts de tennis auprès de CRE Tennis pour un montant de 33 540 € HT, la société la mieux disante.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire précise que les travaux mentionnés dans les devis correspondent aux critères de la réserve parlementaire et devraient être réalisés début juillet ; ils ont par ailleurs été validés par le club de tennis.

Travaux : aménagement du parking du bicross

Madame ANNEET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le championnat de France de Bicross aura lieu les 11, 12 et 13 juillet prochain, les peupliers menaçant la sécurité ont été abattus, en conséquence, il est nécessaire de réaliser un parking stable pour le stationnement des véhicules.

Votre commission des travaux a procédé à une mise en concurrence de 4 entreprises et les résultats sont les suivants :

- COMPIEGNOISE DE TRAVAUX	16 094,50 € HT
- SCREG	19 415,00 € HT
- PIVETTA	15 950,00 € HT
- DEGAUCHY	14 537,50 € HT

Votre commission vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à passer la commande auprès de l'entreprise DEGAUCHY pour un montant de 14 537,50 € HT sachant que les travaux doivent être réalisés avant le 1^{er} Juillet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le conseil que deux choses ont été demandées par les instances du bicross :

- 1. L'abattage de peupliers dangereux pour la sécurité qui seront replantés par la commission environnement*

Les têtes de peupliers ont été proposées à la population, c'est Jacques DAUREIL qui suit les travaux.

2. *L'arrivée des personnes à améliorer, du fait de ces travaux et par facilité, le 14 juillet sera organisé rue du Marais. Les abords ont été travaillés par la commission.*

Monsieur LAMARRE précise qu'il serait souhaitable de faire le recensement des peupliers rendus dangereux dans les espaces du bicross.

Monsieur le Maire ajoute qu'un groupe de travail est en charge des zones humides.

Travaux : remplacement des menuiseries de la salle du conseil

Au nom de la commission des travaux, Monsieur ALGIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les portes de la salle du conseil sont de plus en plus difficiles à fermer et deux portes ont été sérieusement endommagées lors de la dernière tempête.

Dans le cadre des économies d'énergie et pour assurer une meilleure isolation, votre commission des travaux a procédé à un appel à la concurrence et propose leur remplacement par des menuiseries en aluminium anodisé et les résultats sont les suivants :

Pour 9 portes :

- Le Commercialiste	23 310,00 € HT
- APV	23 670,00 € HT
- STYLBAIE	23 490,00 € HT
- ASTICC	28 620,70 € HT
- BATIFRANCE	27 435,50 € HT

Pour 9 portes et la porte du couloir côté parc :

- A.Z. Menuiseries	20 983,11 € HT
--------------------	----------------

Votre commission vous propose de retenir la société A.Z. Menuiseries pour un montant de 20 983,11€ HT et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la commande.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Environnement : illuminations 2008

Au nom de la commission environnement, Monsieur DUVERT donne lecture au conseil du rapport suivant :

Des crédits budgétaires ont été prévus pour les illuminations de fin d'année, aussi, la commission environnement a souhaité installer des motifs lumineux sur les candélabres de style des rues du Général de Gaulle et de la Poste.

Différents motifs, proposés par les entreprises URANUS, BLACHERE et CA2E, ont été comparés et votre commission a retenu :

- Pour la rue de la Poste (de l'école à la Poste) : 8 candélabres
La société URANUS, pour un montant de 3 147,87 € TTC
- Pour la rue du Général de Gaulle : 13 candélabres
La société BLACHERE, pour un montant de 2 375,73 € TTC

Il faut ajouter l'équipement de 6 poteaux par la SICAE pour environ 2 000,00 € TTC

Votre commission vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à passer la commande.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

Décision modificative n° 1

Au nom de la commission des finances, Madame BARRAS donne lecture au conseil du rapport suivant :

La commission propose d'inscrire en dépenses à la section d'investissement du budget :

- Opération 100 : Bâtiments administratifs
Article 21311 - portes de la salle du conseil 30 000
- Opération 70 : Sports
Article 2158 – complément courts de tennis 5 000
- Opération 60 : Eglise
Article 21318 – travaux - 35 000

La totalité des travaux de l'église ne sera pas réalisée cette année puisque seul le beffroi est subventionné par la DRAC.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal
Monsieur DUVERT demande pourquoi on prévoit une somme de 30 000 € alors que les travaux coûtent 20 000€, il lui est répondu que la dépense acceptée est hors taxes, il faut donc rajouter la TVA à 19,60 % qui fait l'objet d'une récupération 2 ans après par la commune à raison de 15,682 %.

Pour information, les travaux ci-après seront réalisés pendant les vacances :

Monsieur le Maire informe que tous les travaux ont été travaillés en commission avec 3 entreprises en concurrence à chaque fois que c'est possible.

- ✓ **Travaux de peinture :**
 - Cour école maternelle entreprise GALLOPIN pour un montant de 2 040 € HT
 - Classe de CE2 entreprise TOURNEUR pour un montant de 1 760 € HT
 - Sanitaires école primaire entreprise GALLOPIN pour un montant de 2 380 € HT
 - Bureau de la Directrice entreprise TOURNEUR pour un montant de 1 914 € HT
 - Logement rue de Flandre entreprise GALLOPIN pour un montant de 2 780 € HT
- ✓ **Travaux électriques**
 - Logement occupé par Mme PILEUR SMEI pour un montant de 6 672 € HT
- ✓ **Garages rue de Flandre**
 - Reprise étanchéité par CREIL Etanchéité pour un montant de 6 400 € HT
 - Remplacement des portes par AZ Menuiseries pour un montant de 2 073 € HT
- ✓ Barrières du parking de la place des Fêtes de type sécurit 470 € HT
- ✓ Grilles de défense de l'école maternelle par Le Commercialiste pour 2 955 € HT
- ✓ 3 portes de sécurité à l'école primaire par AZ Menuiseries pour 6 256 € HT

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne quelques dates à retenir pour les vacances :

- Venue le 12 juin du Comité Régional de Tourisme de Picardie pour la première fleur
- Kermesse des écoles le samedi 14 juin avec défilé de l'école maternelle le matin et toute la journée à la salle polyvalente
- Concours de pétanque organisé par Vie Libre le 15 juin au boulodrome de Clairoix
- Appel du 18 juin à 18 heures
- Fête de la Musique le 21 juin devant la salle polyvalente
- Inauguration de la maison inter-génération de Venette le 21 juin à 13 h 30
- Pot de départ de Madame BLOT professeur des écoles à Clairoix le 27 juin à 18 h 30
- Les anciens marins organisent une journée à l'Armada de Rouen le 5 juillet
- Brocante le 6 juillet.

LA SEANCE EST CLOSE A 22 H 30.